



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cantines scolaires

Question écrite n° 6430

Texte de la question

Mme Laurence Dumont appelle l'attention de Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire sur l'aide à l'accès aux cantines scolaires dans l'enseignement primaire. Afin de lutter contre l'exclusion et améliorer la santé publique, elle a créé un fonds social pour les cantines de l'enseignement secondaire dont nous pouvons tous nous féliciter. Cependant si le problème semble réglé pour les lycées et collèges, il reste entier pour l'enseignement primaire. Les maires, qui sont responsables du fonctionnement des cantines dans les écoles de leur commune, doivent eux aussi, de plus en plus, faire face à l'impossibilité de certains parents à régler les frais de cantine, et, de moins en moins, sont capables de prendre en charge ces factures impayées. Elle lui demande en conséquence de bien vouloir indiquer quelles mesures elle compte prendre pour améliorer la situation.

Texte de la réponse

Le ministère de l'éducation nationale n'est pas responsable de l'organisation du service de restauration dans les écoles du premier degré (maternelle et élémentaire). Face au danger d'exclusion des enfants les plus défavorisés, il appartient aux municipalités de mettre en place des dispositifs appropriés. Certaines d'entre elles ont depuis de nombreuses années instauré un système de paiement par tranche en fonction du quotient familial et institué un tarif se rapprochant de la gratuité pour les enfants les plus défavorisés. Les délibérations prises en ce sens par les conseils municipaux permettent une prise en charge par les familles plus aisées des frais de demi-pension des autres. Dans le cadre des lois de décentralisation, les maires ont donc la possibilité de réduire cette disparité entre les enfants en prenant une mesure d'intérêt évident pour la santé de ces derniers. Il leur appartient, en liaison avec les assistantes sociales de secteurs rattachées aux écoles et avec l'aide de leur bureau d'aide sociale, de rechercher localement les meilleures solutions pour éviter des exclusions à ce service de restauration résultant des difficultés financières touchant les plus démunis.

Données clés

Auteur : [Mme Laurence Dumont](#)

Circonscription : Calvados (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6430

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 novembre 1997, page 4031

Réponse publiée le : 15 décembre 1997, page 4667